



## Communiqué de presse

Date

16.05.2011

---

# Nouveaux prix pour le transport des véhicules au Lötschberg: le Surveillant des prix conclut un accord avec la BLS

**Le Surveillant des prix parvient à un règlement amiable sur les nouveaux prix de transport au Lötschberg au terme de négociations avec la BLS SA. L'accord prévoit une augmentation des prix sensiblement moins importante que celle initialement envisagée par la BLS. Les prix du lundi au jeudi pour les usagers réguliers utilisant les cartes à points connaîtront une baisse.**

L'été passé, la BLS a soumis pour avis au Surveillant des prix une nouvelle grille tarifaire en vue du changement d'horaire de décembre 2010. L'analyse des nouveaux prix démontrait que l'augmentation moyenne de 10.7% envisagée par la BLS n'était pas justifiée. Il fallait toutefois tenir compte, dans l'appréciation des coûts, de la hausse des prix des sillons ainsi que des nécessaires investissements à hauteur de 19 millions de francs. Durant les négociations, la BLS et le Surveillant des prix se sont accordés sur un règlement amiable concernant les nouveaux prix de transport. Un point notable de la nouvelle grille tarifaire concerne l'adaptation des prix des usagers réguliers utilisant les cartes à points. Les prix pour les transports avec cartes à points baisseront d'environ 8% du lundi au jeudi au lieu de l'augmentation de 8% à 12% initialement envisagée par la BLS. Une nouvelle carte à 2500 points permettant de profiter de rabais d'environ 48% (ve-di) respectivement 45.5% (lu-je) sur le prix des trajets simples viendra compléter l'offre actuelle. Les utilisateurs réguliers – plus spécifiquement les voyageurs pour des raisons professionnelles – bénéficieront ainsi à l'avenir de tarifs encore plus avantageux. Un trajet simple pour les véhicules individuels coûtera désormais 27 francs du vendredi au dimanche et 22 francs du lundi au jeudi. Les augmentations s'élèvent par conséquent à 8% au lieu des 12% prévus, respectivement 10% au lieu de 20%. De même, les prix pour les trajets avec les cartes à points seront augmentés dans une moindre mesure du vendredi au dimanche (près de 8% au lieu de 12%). Les détails concernant les nouveaux prix sont présentés dans l'annexe de ce communiqué de presse (voir au verso).

Dans le règlement amiable, la BLS assure qu'elle fera des investissements de l'ordre de 19 millions de francs d'ici 2014. Les prix inscrits dans l'accord entreront en vigueur dès le 1er juin 2011 et resteront valables jusqu'au changement d'horaire de décembre 2014.

### Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, Tel. 031 322 21 02  
Beat Niederhauser, Chef du bureau, Tel. 031 322 21 03



Véhicules à moteur jusqu'à 3.5t / mobile-home jusqu'à 5t (catégorie 1)	Prix actuels	Proposition BLS	Prix maximums admis dès 1.6.11 (arrondis)	Nombre de Points/trajet
Trajet simple VE-DI	25.00	28.00	<u>27.00</u> +8.0% au lieu de +12.0 %	
Trajet simple LU-JE	20.00	24.00	<u>22.00</u> +10.0% au lieu de +20.0%	
C. à Pt. 250 Fr. VE- DI (300 Points)	20.00	22.50	<u>21.70</u> +8.5 % au lieu de +12.5%	26
C à Pt. 250 Fr. LU-JE (300 Points)	20.00		<u>18.30</u> -8.5% réduction au lieu d'une augmentation de +12.5%	22
C. à PT. 500 Fr. VE-DI (725 Points)	17.25	19.31	<u>18.60</u> +7.8% au lieu de +11.9%	27
C. à PT. 500 Fr. LU-JE (725 Points)	17.25		<u>15.85</u> -7.8% réduction au lieu d'une augmentation de +11.9%	23
C. à PT. 750 Fr. VE-DI (1250 Points)	15.00	16.20	<u>16.20</u> +8.0%	27
C. à PT. 750 Fr. LU-JE (1250 Points)	15.00		<u>13.80</u> -8.0% réduction au lieu d'une augmentation de +8%	23
<b>Nouveau:</b> C. à PT. 1250 Fr. VE-DI (2500 Points)			<u>14.00</u> (-48.2 % rabais par rapport au prix d'un trajet le week-end)	28
<b>Nouveau:</b> C. à PT. 1250 Fr. LU-JE (2500 Points)			<u>12.00</u> (-45.5% rabais par rapport au prix d'un trajet en semaine)	24
C. P. VE-DI	20.00	21.60	<u>21.60</u> +8.0%	
C. P. LU-JE	20.00	21.60	<u>17.60</u> -12.0% au lieu de +8%	

C. à PT. = Carte à points; les condition de vente actuellement en vigueur (eu égard notamment à la transmissibilité) restent applicables.

C. P. = Carte prépayée

Le règlement à l'amiable est consultable dans son entier sur : [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch)